



# PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 23 février 2022

### COVID-19

#### Evolution des mesures administratives et de la mise en œuvre du passe vaccinal

##### Mesures de freinage

La diminution progressive de la propagation de l'épidémie de Covid-19 dans notre archipel se confirme depuis quelques semaines. Les nouveaux cas positifs s'élevaient au 20 février à 2190 en semaine 7, le taux de positivité à 9,7 % et le taux d'incidence à 581,1 pour 100 000 habitants, avec une détection à 100 % de cas de variants omicron. 19 personnes étaient hospitalisées en réanimation Covid et 151 en hospitalisation conventionnelle.

Afin de maintenir le recul de la propagation de l'épidémie et de préserver les capacités du système hospitalier, il est important **de respecter strictement les règles de distanciation, le port du masque et les gestes barrières, ainsi que l'application du passe sanitaire partout où il est requis.**

Dès le vendredi 25 février 2022, les mesures suivantes entreront en vigueur :

- début du couvre-feu repoussé à 23 heures au lieu de 22 heures, actuellement ;
- fin de la limitation à 6 personnes par table dans les restaurants ;
- fin de la jauge de 8 m<sup>2</sup> minimum par client dans les magasins de vente et les centres commerciaux.

##### Passe vaccinal

Du fait du décalage de l'arrivée du vaccin NOVAVAX (non ARN messenger) à compter du 5 mars prochain, **la mise en œuvre du passe vaccinal, initialement prévue le 7 mars, est repoussée à la fin du mois de mars (28 mars, a minima).**

Une **clause de revoyure est prévue avec le comité des élus à la mi-mars**, pour décider de la progressivité de l'application du passe vaccinal afin de prendre en compte l'arrivée effective du vaccin NOVAVAX, les potentielles évolutions de la réglementation nationale et la situation épidémiologique constatée.

La vaccination est la meilleure solution pour sortir de la situation difficile dans laquelle l'épidémie nous place. Ouverte sans prise de rendez-vous préalable à la population de Guadeloupe qui dispose de nombreux centres de vaccination (vaccinodrome, centres éphémères ou encore vaccibus), elle va nous permettre d'atteindre progressivement une immunité collective grâce à l'immunisation d'un maximum de nos concitoyens et de contribuer ainsi à la protection des plus fragiles. L'heure demeure à la mobilisation générale.

\* Pour rappel, le passe sanitaire consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire. 3 types de preuves sont acceptées :  
- la vaccination (disposer d'un schéma vaccinal complet) ;  
- un test négatif de moins de 24 heures (RT-PCR ou antigénique) ;  
- un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19 de plus de 11 jours et de moins de 4 mois.